

MARSILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Madame Martine RENAUD (pouvoir à Monsieur Hervé PINEAU), Madame Joëlle CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Monsieur Jacques GLENEAUD, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 20/11/2025	Nombre de votants	11
Nombre de membres afférents	Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	11
Nombre de membres présents	Pour	11
Nombre de procuration	Contre	00

25.70 - Attribution de subventions aux associations partenaires du dispositif Pass'Sports pour tous 2025

Rapporteur : Hervé PINEAU

Désiruse d'encourager la pratique sportive chez les jeunes, la commune de Marsilly déploie, depuis plusieurs années, un dispositif exceptionnel, intitulé « Pass'Sport pour tous », dont le principe est le suivant : les associations sportives de la commune consentent une réduction tarifaire de 50% du prix de la licence lors de l'inscription de primo-licenciés, âgés de 3 à 17 ans.

La Commune compense cette réduction par le versement d'une subvention aux associations concernées. Il est rappelé qu'à l'occasion du vote du budget primitif pour 2025, la Commune a prévu les crédits nécessaires au chapitre 65 - article 65748, à hauteur de 2 000€, sans toutefois ventiler les subventions entre les associations concernées.

Lors des inscriptions dans les clubs sportifs pour la saison associative 2025/2026, les jeunes Marsellois de 3 à 17 ans n'ayant jamais été licenciés/ inscrits dans un club sportif marsellois, ou n'ayant pas renouvelé leur inscription dans l'un de ces clubs au cours des deux derniers exercices, ont pu bénéficier du dispositif « Pass'Sport pour tous ».

Dix « Pass'Sports pour tous » étaient également offerts, dans chaque association, aux enfants de 3 à 9 ans n'habitant pas Marsilly.

Les associations ont enregistré les inscriptions suivantes :

- Récréation : 16 jeunes (tous Marsellois)
- La Ruche Basket : 19 jeunes (6 Marsellois + 13 d'autres communes). Le règlement du dispositif limitant la prise en charge de la commune à 10 extérieurs, la subvention sera attribuée à l'association dans cette limite, soit pour 16 jeunes au total (6 Marsellois + 10 non Marsellois)

Le coût global pour la commune s'élève à 2 222,50€ (contre 1 874€ en 2023, 1 409,70€ en 2022, et 1 723,35€ en 2021), qui seront reversés sous forme de subventions aux associations concernées.

Il est précisé que le coût de la licence varie d'une discipline à l'autre.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-25,

Vu le Budget de l'exercice,

Considérant qu'aucun conseiller municipal n'est membre des instances dirigeantes d'une des associations ci-après, ou n'en est adhérent,

Considérant la volonté de la commune de soutenir et d'encourager la pratique sportive chez les jeunes hors du temps scolaire, par le biais d'une prise en charge du coût de la licence sportive des primo licenciés à hauteur de 50%, pour la saison sportive 2025/2026,

Considérant que cette opération, dénommée « Pass'Sport pour tous », se traduit par l'application d'une réduction consentie par le club, de 50% du prix de la licence sportive, cette réduction étant ensuite compensée intégralement par la commune au club par le versement d'une subvention,

Considérant que 32 jeunes, dont 22 marsellois, âgés de 3 à 17 ans se sont inscrits dans 2 associations de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE les subventions aux associations, au titre du dispositif « Pass'Sport pour tous » selon le détail figurant au tableau ci-après :

Associations	Subventions attribuées
Récréation	1 030,00€
La Ruche Basket	1 192,50€
Total	2 222,50€

- DECIDE DE PREVOIR les crédits supplémentaires nécessaires au budget de l'exercice, dans une décision modificative budgétaire à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 Marsilly, le 26 novembre 2025,

Le Maire, Président de séance,
 Hervé PINEAU



Le Secrétaire de séance,
 Franck COUDRAY

